

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013**

Délibération  
n°2013.10.211

Convention avec  
l'éco-organisme  
ECO-FOLIO

**LE DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 octobre 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAI-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Patrick BOUTON, Jacques DUBREUIL à Jacques NOBLE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Catherine PEREZ à Frédéric SARDIN, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

**Excusé(s) représenté(s)** :

Denis DOLIMONT par Maryse ROUX, Janine GUINANDIE par Victor KERRIGUY

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Zahra SEMANE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.10.211**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ECO-FOLIO**

Par délibération n°28 du 28 février 2008 modifiée le conseil communautaire a approuvé une convention avec l'éco-organisme ECO FOLIO qui assiste les collectivités dans la collecte, le traitement et la valorisation des papiers, générant ainsi un soutien financier à la tonne de papiers valorisés pour notre collectivité.

Dans ce cadre, les imprimés papiers, une fois lus ou utilisés, sont triés par l'habitant. Collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire en déchèterie, ils sont ensuite recyclés, ce qui permet de les réutiliser de nouveau comme papier ou carton.

Aujourd'hui, suite au renouvellement de l'agrément d'Eco Folio par l'Etat pour la période 2013/2016, une nouvelle convention est proposée afin de continuer de bénéficier des soutiens financiers sur ce type de déchets.

Le montant prévisionnel de ce soutien financier est actuellement estimé à 70 000 € par an.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 11 juin 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention avec l'éco-organisme Eco-Folio relative à la collecte et au traitement des déchets papiers afin de recevoir des soutiens financiers sur la filière déchets d'imprimés non sollicités (INS).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**D'IMPUTER** la recette au budget annexe Déchets Ménagers - article 7078 - rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**22 octobre 2013**

**Affiché le :**

**22 octobre 2013**